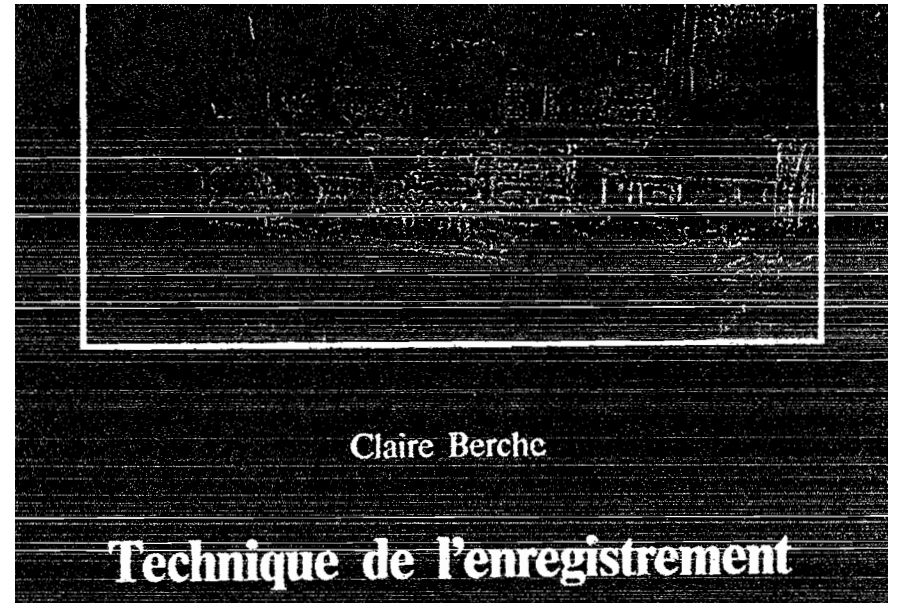


Archives Nationales. Le Témoignage Orla aux Archives
De la collecte à la communication. Paris, 1990.
ps. 45-50.



Pour l'archiviste, la constitution d'archives orales revêt dans la majorité des cas trois spécificités : le caractère unique de l'enregistrement, une exigence de qualité de prise de son, la nécessité de fiabilité de la conservation. En effet, l'acceptation d'une interview par une personnalité peu disponible, la possibilité de rencontre avec des témoins âgés et fatigués, l'opportunité d'enregistrer un événement public unique, constituent autant d'exemples du caractère peu reproductible de la majorité de nos prises de son. Par ailleurs, les possibilités techniques en constant progrès rendent chacun plus exigeant quant à la qualité de l'enregistrement. Enfin, ce qui distingue l'archiviste d'autres utilisateurs des témoignages oraux (le chercheur qui a recours à son magnétophone pour un travail en cours par exemple), c'est la priorité qu'il accorde à la qualité de conservation. Si cette qualité dépend naturellement des locaux de stockage, de leur ambiance, comme de leur protection contre les agressions extérieures, elle dépend en amont des conditions d'enregistrement : local, matériel et prise de son.

Voici quelques conseils, volontairement pratiques, pour obtenir, dans l'immédiat comme à long terme, des documents de qualité.

■ L'enregistrement.

Les lieux.

L'enregistrement intérieur requiert une parfaite maîtrise de l'ambiance sonore, à laquelle ne saurait prétendre une prise de son extérieure.

Plusieurs exigences dans le choix et l'aménagement éventuel d'un local de prise de son : élimination maximale des bruits extérieurs, des bruits internes intempestifs, problème des surfaces réverbérantes, par exemple. C'est donc sur un endroit calme et bien isolé du bâtiment que le choix devra se porter. Un traitement acoustique très simple de la salle (revêtement textile au mur et moquette au sol) devrait être envisagé. À défaut, une pièce bien isolée, éloignée d'un environnement extérieur bruyant et des circulations internes pourrait éventuellement convenir. Naturellement, tous les bruits extérieurs gagnent à être systématiquement éliminés : fermeture soigneuse de toutes les issues (portes et fenêtres), débranchement du téléphone et du matériel générateur de bruit, signalisation extérieure pendant la prise de son pour éviter toute interruption intempestive.

En revanche, la prise de son en plein air comporte d'autres difficultés : importance des bruits de fond (vent, oiseaux, voitures, avions, etc.), directivité du micro entre autres. À moins que cette ambiance sonore ne fasse partie des signaux que le preneur de son souhaite capter, l'intensité de ces « parasites » devra bien être étudiée avant l'enregistrement.

Le matériel.

a. Le magnétophone.

Parmi la gamme de matériel disponible, comment effectuer un choix alliant des critères de qualité d'enregistrement, de facilité d'emploi et de maintenance, de compatibilité et de prix ? Au préalable, quelques précisions techniques sont indispensables (1). Les premiers magnétophones n'utilisaient qu'une seule piste sur un ruban. Avec le développement du matériel d'amateur, les fabricants ont diminué considérablement l'épaisseur des bandes pour augmenter la durée de l'enregistrement. Selon les gammes, les magnétophones possèdent donc plusieurs pistes, en général deux ou quatre. Le magnétophone à deux pistes offre une meilleure définition du son.

Par ailleurs, les magnétophones possèdent plusieurs vitesses d'enregistrement : ces vitesses représentent la longueur de bande défilant devant la

tête d'enregistrement pendant une seconde. Plus la vitesse est élevée, plus l'enregistrement est de qualité. Les vitesses standard sont les suivantes : 2,4 cm/s, 4,75 cm/s, 9,5 cm/s et 19 cm/s. Autrement dit, la vitesse de 19 cm/s est la meilleure, celle de 9,5 cm/s est acceptable.

Enfin, les magnétophones peuvent utiliser deux catégories de supports : les bandes libres ou les cassettes. Malgré les progrès techniques réalisés récemment dans la fabrication des magnétocassettes, l'utilisation d'un magnétophone à bande s'impose absolument pour l'enregistrement, dans notre perspective de conservation, pour trois raisons principales : qualité de l'enregistrement, possibilité de montage, fiabilité supérieure des supports de conservation. En effet, la faible vitesse de défilement sur les magnétocassettes ainsi que l'étroitesse des pistes offrent une moins bonne définition du son. Par ailleurs, il est techniquement impossible de réaliser un montage par coupure de la bande magnétique d'une cassette. Enfin, et c'est notre cas, l'argument essentiel, le manque de stabilité magnétique du support des cassettes (dioxyde de chrome) n'est pas acceptable.

Compte tenu de ces données, l'on doit miser sur la qualité et prévoir l'acquisition d'un matériel fiable.

Pour un enregistrement dans l'atelier d'un service d'archives, il convient de retenir les critères suivants : choisir un magnétophone à bande dont la vitesse de défilement soit au moins égale à 9,5 cm/s, étant entendu qu'un magnétophone d'une vitesse de 19 cm/s serait préférable (précisons que beaucoup d'appareils enregistrent aux deux vitesses). Il importe de proscrire les magnétophones ayant plus de deux pistes pour les raisons précitées, ce choix évitant ultérieurement des incompatibilités de matériel. Enfin, il paraît utile de préférer un magnétophone acceptant le plus grand diamètre de bobine (26,5 cm) pour pouvoir lire les bandes de toutes dimensions.

Dans le cas d'un enregistrement à l'extérieur, dans une ambiance difficile et où l'on ne peut déplacer un magnétophone fragile et lourd, un magnétophone portable à bande peut tout à fait convenir.

b. Les microphones.

L'on aurait tort de négliger leur importance. Leur choix dépend, bien entendu, de la nature de l'enregistrement. Dans le cas le plus fréquent pour nous, l'interview, il vaut mieux préférer deux micros bien placés à un micro bi-directionnel, qui risque d'être trop éloigné de l'un des intervenants. En revanche, pour enregistrer plusieurs intervenants, un micro omnidirectionnel sera indispensable. Disposer d'un pied de micro résistant constitue une sécurité appréciable, étant précisé qu'un pied de sol évite plus sûrement les bruits intempestifs que ne le fait un pied de table. Enfin, pour une prise de son extérieure, un micro directionnel muni d'une bonnette anti-vent devra être prévu.

(1) Se reporter à l'ouvrage très clair de Claude Gendre, voir p. 77.

c. Les supports d'enregistrement.

C'est surtout de la qualité de ce support que dépendra la bonne conservation de l'enregistrement. La cassette qui pourra être utilisée comme copie de lecture devrait être proscrite comme support original de l'enregistrement pour plusieurs raisons : outre le manque de stabilité magnétique de ce support déjà évoqué, la finesse de la bande, les risques de déformation du boîtier constituent autant d'arguments qui plaident contre l'utilisation de la cassette.

En fonction de la nature du son à enregistrer, l'on peut envisager l'utilisation de plusieurs sortes de bandes : pour la musique, les bandes de très haute qualité sont indispensables ; pour les enregistrements, dont le spectre sonore est moins important, comme la parole, cette exigence pourrait être moins impérative. L'on utilisera des bandes à dorsale mate ou dépolie, ce qui évite à la bande d'adhérer. Il semble préférable d'employer la bande magnétique préconisée par le constructeur qui a réglé son matériel sur ce type de support. De manière générale, l'on proscriera les bandes trop fines, en préférant la bande standard pour les enregistrements de très haute qualité (musique) à la bande double durée (voix), et en excluant la bande triple ou longue durée. Par ailleurs, l'on doit éviter absolument l'utilisation de bandes avec collures, la présence d'adhésifs pouvant fréquemment être nuisible. Enfin notons, surtout lors de reportages à l'extérieur, que l'on est limité à des bobines de 13 cm de diamètre, d'environ 30 min à 9,5 cm/s et 15 min à 19 cm/s. C'est dire qu'il faudra changer de bobine lors d'un enregistrement long et donc prévoir une solution de rechange lors des interruptions.

La prise de son.

Par sécurité ou pour gagner du temps, certains collègues utilisent pour un enregistrement deux magnétophones. En effet, le caractère exceptionnel de certains enregistrements justifie des précautions techniques : un magnétophone peut connaître une défaillance. Par ailleurs, il faut résoudre le problème du renouvellement des supports pour un enregistrement relativement long et non interruptible (changement de bobine). Effectivement, dans les cas importants, un double enregistrement sur support de très bonne qualité se justifie tout à fait. Certains autres archivistes utilisent à d'autres fins simultanément deux magnétophones : un magnétophone à bande pour le support original et un magnétocassette pour obtenir en même temps la copie de lecture.

Pour être certain que le système fonctionne bien, mieux vaut ne pas hésiter à faire des essais de son avant le début de la prise ; il convient également de régler le niveau de l'enregistrement à l'aide des modulomètres ou volumètres.

Rappeler en début de bande la date de l'enregistrement, les noms et qualités des intervenants et, le cas échéant, le thème de l'intervention constitue une sécurité dans l'identification d'un document sonore : c'est la « bande-annonce » évoquée au chapitre V. Enfin, le respect de quelques principes de bon sens dans le déroulement de la collecte en facilitera l'exploitation ultérieure. Comme il a été dit plus haut, le collecteur doit éviter absolument de parler en même temps que l'interviewé. S'il s'agit d'une intervention de plusieurs personnes, il est souhaitable de leur demander de s'exprimer chacune à son tour, en les nommant avant de leur donner la parole. Il est entendu qu'on leur demandera aussi d'éviter les commentaires en aparté.

■ L'utilisation des enregistrements.

Le document sonore original étant conservé dans les conditions matérielles développées au chapitre VII, comment utiliser cet enregistrement ?

La copie de communication.

Si l'archiviste refuse désormais la communication d'un microfilm original, *a fortiori* devra-t-il ne jamais confier au public un enregistrement original. Ce dernier devra faire dans les meilleurs délais l'objet d'une duplication sur bande ou sur cassette qui fera office de copie de communication. Naturellement ce travail de duplication sous-entend l'acquisition de deux magnétophones. Après copie, l'original sera débarrassé de son amorce dont l'adhésif de raccord peut être source d'ennuis ultérieurs.

Dans les cas où l'on ne pourrait, pour des raisons d'ordre budgétaire, disposer d'un magnétophone à bande, pour éviter d'effacer intempestivement l'enregistrement réalisé sur cassette il suffit de casser les deux languettes de protection qui se trouvent sur le haut du boîtier.

Les conditions de communication.

Peu de matériel suffit : un magnétocassette, une table pour le poser et prendre des notes, un casque pour une meilleure écoute et le maintien du silence dans la salle de travail. C'est dire qu'à défaut d'une salle spéciale, quelques tables d'une salle de lecture peuvent être réservées pour les travaux sur archives orales. En revanche il importe de demander au chercheur de prendre quelques précautions élémentaires pour la maintenance du matériel : par exemple, éviter les avances et retours trop rapides et répétés.

Entretien du matériel et des bandes.

Périodiquement, en fonction de l'utilisation du matériel, il convient de prévoir un nettoyage des têtes des magnétophones et du cheminement de la bande, avec un coton-tige imbibé d'un liquide préconisé par le fabricant. De la même manière, il sera indispensable d'effectuer périodiquement la démagnétisation des têtes, en éloignant le démagnétiseur de tout support enregistré. Quant à la maintenance des bandes, les techniciens conseillent de les rebobiner périodiquement pour éviter d'éventuelles adhérences et déformations. Si cette opération paraît trop lourde à mettre en œuvre pour des fonds importants, il paraît utile de l'envisager pour les bandes des enregistrements les plus précieux.

*
* *

Outre l'investissement intellectuel qu'elle sous-tend, la collecte d'archives sonores requiert des moyens matériels relativement importants. Si l'on souhaite entreprendre la constitution de collections de qualité dans ce domaine, il importe de disposer de crédits d'investissement et de fonctionnement plus élevés que pour les supports traditionnels. En matière de patrimoine sonore aussi, le bon marché coûte cher.

Quelques suggestions pour le matériel

Pour la prise de son sur place et la duplication, deux magnétophones à bande de type REVOX B 77 ou PR 99 (ce modèle comptant le temps réel écoulé). Les vitesses à retenir : 9,5 cm/s et 19 cm/s, en version 2 pistes.

Un equalizer qui permet d'éliminer éventuellement le souffle d'un enregistrement ou une fréquence parasite.

Un amplificateur et deux enceintes de contrôle.

Une platine cassettes pour les duplications de consultation.

Un magnétophone de reportage de type UHER Report.

Un magnétocassette de communication.

Quelques micros Beyer, AGK, Neuman.

Pour les bandes, préférer la bande préconisée par le fabricant ou l'équivalent dans d'autres marques, en tenant compte des données techniques. La bande Ampex 407, par exemple, donne des enregistrements de qualité.

Le magnétophone UHER CR-1600, enregistreur portable à cassettes, paraît offrir de grands avantages dans le domaine de la diffusion culturelle (lecture ininterrompue et possibilité de trois heures de sonorisation avec une vitesse lente) ; en revanche il n'est pas conseillé pour un enregistrement de bonne qualité qui doit être *conservé* (incertitude sur la face utilisée, support cassette).